







PROCÈS VERBAL - COMMISSION SPORTIVE SENIORS

MARDI 29 OCTOBRE 2024 - PV N°13

PRESENTS: GUILLAUMEAU Vincent, BARONDEAU Christophe, SUBRENAT Yannick, PLU Dominique,

GADAUD Bertrand, GUILLAUMEAU Jessica, DI PIERRO José

EXCUSEES: DELTREUIL Valérie, BARIAU Marie

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

Exploitation des feuilles de matchs - journée des 26-27.10.2024

Feuilles de matchs transmises à la Commission de Discipline

Départemental 1 Seripub24 :

28827952 : Neuvic St Léon AS 1 / Prigonrieux FC 2

- 28827953 : Bergerac Stella J 1 / Thenon Limeyrat FC 1

28827956 : Alliance Dronne 1 / Périgueux Foot 1

28827957: Bassimilhacois FC / Limeuil FC

Départemental 2 poule A

28828325 : Coursac Foot AS 1 / Champcevinel AS 1

Départemental 3 poule A

- 28828796 : US Périgord Foot 1 / Chapelloise JS 1

Départemental 3 poule D

- 28829301 : Sarlat Marcillac FC 3 / Terrasson Port 1

Départemental 4 poule D

28840125: Naussannes Ste Sab 1 / Coteaux Pecharmant 4

Match non joué - terrain impraticable déclaré par l'arbitre

Départemental 1 Seripub24 28827951 : Faux FC 1 / Montignacoise ES 1

Les Présidents

Guillaumeau Vincent Barondeau Christophe Secrétaire de séance

Guillaumeau Jessica

Tel: 05 53 07 06 11 - 17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle